

**Analyse des interventions des acteurs  
gouvernementaux (palier provincial)**

**COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR  
L'ITINÉRANCE**

**(tenue à l'automne 2008 par les membres de la  
Commission des affaires sociales)**

**Par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec**

**Mars 2009**

COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR L'ITINÉRANCE  
*analyse des interventions des acteurs gouvernementaux (palier provincial)*

Le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec a été à l'origine de la demande d'une commission parlementaire sur l'itinérance, dès décembre 2006, ceci afin de tenir un débat public sur les nombreux enjeux liés à l'itinérance : pauvreté, logement, santé et services sociaux, éducation et intégration au travail, citoyenneté et participation sociale, intolérance dans l'espace public et judiciarisation des personnes itinérantes. Cette demande avait alors reçu en quelques jours plus d'une centaine d'appuis.

C'est donc avec joie que nous avons accueilli la décision en avril 2008 des trois partis alors présents à l'Assemblée nationale de se doter d'un mandat d'initiative. Onze journées d'auditions ont eu lieu entre le 29 septembre et le 4 novembre 2008, 101 organisations ont été entendues, et 144 mémoires ont été envoyés aux membres de la Commission des affaires sociales.

Outre des groupes communautaires œuvrant auprès des personnes en situation ou à risque d'itinérance et des personnes vivant ou ayant vécu elles-mêmes ces situations, les auditions ont permis d'entendre divers regroupements sociaux ainsi que des chercheurs ayant mené des recherches dans le domaine. Les députés membres de la commission ont aussi réalisé des visites d'organismes et ont même vécu l'expérience d'une nuit dans un véhicule motorisé pour rencontrer des jeunes en difficulté.

La commission de l'automne 2008 a été une occasion sans précédent de faire entendre les réalités vécues, les problèmes et aussi les solutions proposées dans les différents milieux. Elle a aussi été une occasion pour nos membres de se mobiliser, à la fois pour participer à ce débat public et pour médiatiser leurs revendications. Des activités publiques – rassemblements et points de presse – ont été organisées dans les 4 villes dans lesquelles les auditions se sont tenues (Montréal, Gatineau, Trois-Rivières et Québec).

Les membres de la commission ont aussi voulu entendre différents acteurs gouvernementaux, ce qui est très important considérant les multiples facettes du phénomène de l'itinérance. Le présent document présente une analyse de ces auditions en lien avec les questionnements soulevés par le RSIQ auparavant, à la fois sur les mesures à développer pour aider et accompagner les personnes en difficulté mais aussi pour agir en amont sur les causes structurelles de l'itinérance :

<i>Ministère de la Santé et des Services sociaux</i>	<i>p. 3</i>
<i>Société d'habitation du Québec</i>	<i>p. 7</i>
<i>Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale</i>	<i>p. 11</i>
<i>Ministère des Affaires municipales et des régions</i>	<i>p. 15</i>
<i>Ministère de la Justice</i>	<i>p. 17</i>
<i>Commission des Droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec</i>	<i>p. 18</i>
<i>Ministère de la sécurité publique</i>	<i>p. 20</i>
<i>Association des Centres jeunesse du Québec</i>	<i>p. 23</i>
<i>Ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports</i>	<i>p. 25</i>

**On constatera à la lecture de document la nécessité d'une intervention davantage concertée de l'ensemble de ces acteurs et la nécessité d'une action nettement plus substantielle de leur part.**

## **MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

**DATE AUDITION** : 23 octobre 2008

Le RSIQ avait identifié les enjeux suivants :

- 1) L'accès des personnes au réseau public de la santé et des services sociaux
- 2) Les services spécialisés à implanter
- 3) Le financement des organismes communautaires en itinérance
- 4) Le financement du soutien communautaire en logement social

**Les priorités 2008-2009 du MSSS tels que décrites dans son mémoire :**

- 1) Portrait de l'itinérance (200 000 \$)**
- 2) Consolidation des lits d'hébergement d'urgence (1.035 M\$ récurrents pour les 3 grands refuges de Montréal)**
- 3) Intervention dans les urgences (équipes de liaison) + mise en place lits de désintox (5 M\$)**
- 4) Formation aux intervenants de CSSS (janv 2009) et intervenants des services spécialisés en santé mentale et toxico (janv 2010) visant à mieux prévenir, détecter et intervenir (500 000 \$)**
- 5) Coordination et mise en place d'IPLI**
- 6) Leadership dans l'élaboration à court terme d'un Plan d'action interministériel en itinérance**

### **L'ACCÈS DES PERSONNES AU RÉSEAU PUBLIC**

Plusieurs groupes ont fait état devant la Commission de la difficulté pour les personnes itinérantes d'accéder aux soins et traitements, notamment à cause de l'accueil qui leur est fait dans le système hospitalier. Par ailleurs, les équipes itinérance (5 existent présentement au Québec) sont là pour renforcer l'accès aux services généraux (pas pour créer un système à part). Leur existence sert pourtant au reste du réseau pour se déresponsabiliser par rapport au sort des personnes les plus marginalisées. Leur travail permet en tout cas de rejoindre des gens qui ne seraient pas rejoints par le système universel. Les membres de la Commission ont fait des commentaires très positifs sur ces équipes lors des auditions; l'approche de « reaching out » a été particulièrement appréciée.

En dehors des équipes itinérantes des CSSS dans 5 régions, le MSSS prévoit améliorer l'accueil et l'évaluation aux urgences, la référence vers les établissements toxico et santé mentale, l'accès aux services de désintoxication, notamment par la mise en place prochainement d'équipes de liaison en dépendances (actuellement, des agents de liaison en dépendances sont présents dans 2 urgences à Québec ; des équipes semblables seront mises en place dans 7 autres régions prochainement et formées en toxico, santé mentale et itinérance).

**L'accessibilité à des services adaptés, continus et complémentaires est parmi les 5 principes du Cadre de référence en itinérance.** Ses 4 objectifs sont : 1) renforcer la prévention, 2) agir sur les situations d'urgence, 3) intensifier l'intervention et la réinsertion

sociale, 4) améliorer les connaissances, la recherche (notamment mise à jour des données concernant l'itinérance) et la formation en matière d'itinérance.

Le MSSS nomme que les CSSS exercent un rôle central en ce qui concerne l'accessibilité et affirme que les établissements qui offrent des services spécialisés doivent adapter leurs services aux caractéristiques des personnes en situation d'itinérance.

***Les équipes de liaison ainsi que les formations que le MSSS souhaite mettre en place prochainement semblent des avenues intéressantes pour renforcer l'accès à la santé pour les populations marginalisées.***

### **LES SERVICES SPÉCIALISÉS À IMPLANTER**

Le milieu est présentement en demande pour 2 types de nouveaux services, et, ce, dans plusieurs centres urbains du Québec :

- Des services d'injection supervisée tel qu'il existe à Vancouver qui apporteraient une amélioration des conditions de vie d'un certain nombre de personnes itinérantes toxicomanes.
- Plusieurs villes ont également fait mention d'un manque au niveau de lieux de dégrisement et / ou répit

***Le MSSS n'a pas été questionné lors de son audition devant la Commission parlementaire et n'a pas non plus fait mention dans son mémoire de son intention d'aller de l'avant avec un projet de services d'injection supervisée ou de soutenir le développement de lieux de dégrisement et ou de répit. Cela laisse présumer que ces projets prendront certainement du temps et des batailles politiques avant d'aboutir (particulièrement, dans le cas des services d'injection, fortement critiqués par le ministre de la Santé Yves Bolduc lors de son arrivée en poste).***

### **LE FINANCEMENT DES ORGANISMES EN ITINÉRANCE (PSOC)**

Les groupes ont un niveau de financement public récurrent insuffisant (au moins 17 millions \$ annuels additionnels sont requis pour financer la mission des groupes québécois en itinérance). Ceci crée de nombreux problèmes au sein des organismes, particulièrement au niveau des ressources humaines. De plus, il n'y a pas de catégorie « itinérance » au PSOC, ce qui crée un déséquilibre dans le soutien accordé aux différents types d'organismes.

Lors de son audition, le MSSS a mentionné que le financement des organismes avait connu une augmentation substantielle depuis 2003 :

hébergement jeunesse : 13.5 M\$ additionnels

hommes en difficulté : de 4,4 à 9.6 M\$

hébergement femmes violentées : de 32 à 60 M\$

santé mentale : de 66 à 87 M\$

toxico : de 8.3 à 13.5 M\$

refuges itinérance : de 3.2 à 6.2 M\$

secteur communautaire en général : +40%, soit de 275 à 380 M\$ (86% étant du \$\$ à la mission et 14% des projets spécifiques)

***Alors que le sous-financement a été un sujet récurrent au cours des auditions des groupes en itinérance, le MSSS a invoqué les efforts faits depuis 2003 mais n'a pas donné de perspective pour les prochaines années.***

### **LE FINANCEMENT DU SOUTIEN COMMUNAUTAIRE**

Une première enveloppe de 5 millions \$ était débloquée en 2007 au MSSS pour les OSBL et les HLM avec soutien communautaire de tout le Québec à la suite de l'adoption d'un Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social (MSSS / SHQ). **5 millions \$ c'est bien mais rappelons que la demande était de 12 millions \$ pour les OSBL seulement.** La Ville de Montréal évalue le besoin à 5 millions \$ pour Montréal seulement.

***Le MSSS n'a pas du tout abordé la question du soutien communautaire lors de son passage devant la Commission; il n'y a eu aucune autre indication sur son intention de bonifier ou pas cette enveloppe.***

### **AUTRES ENJEUX SOULEVÉS PAR LE MSSS**

Le MSSS a affirmé son intention de procéder prochainement à un appel de propositions pour faire **réaliser un portrait** notamment quantitatif de l'itinérance au Québec.

***Enfin, le MSSS a réaffirmé son intention de poursuivre l'élaboration d'un plan d'action interministériel sans nécessairement donner d'indication sur le contenu de ce plan.***

Voici quelques propos de Roger Paquet, sous ministre de la Santé, lors de l'audition publique à ce sujet qui, apportent un certain éclairage sur la vision (ou le manque de vision) du MSSS au sujet de l'itinérance :

*« ...je fais une distinction assez nette entre politique et plan d'action. Pour moi, les politiques sont particulièrement utiles, efficaces et porteuses lorsqu'on a la nécessité de réorienter un secteur. Lorsqu'il faut faire des choix qui s'appuient sur de nouvelles valeurs, de nouveaux paradigmes, ça m'apparaît un outil tout à fait approprié parce qu'il permet un débat social assez large et il permet de valider ces nouvelles orientations. Je fais référence, par exemple, aux politiques sur l'intégration sociale que le Québec s'est données, aux politiques de santé mentale, qui ont été le moment de passage d'une approche un petit peu plus institutionnelle vers une approche un peu plus communautaire. Ça a été, je pense, des véhicules appropriés. Lorsque l'on connaît assez bien le phénomène, lorsque les pistes d'action sont assez claires, lorsqu'il y a une volonté commune, je préfère très nettement les plans d'action, pour plusieurs raisons. D'abord, ils sont à rendement rapide. Deuxièmement, ils permettent de dégager des priorités qui canalisent rapidement les énergies. Au lieu de travailler sur tout l'ensemble, on fait des choix et on met nos énergies sur des objectifs à atteindre plus rapidement. Et, personnellement, dans le cadre de l'itinérance, je pense qu'on est davantage dans une approche de plan d'action que dans une approche de politique. »*

*« Et je pense qu'il doit y avoir entre les ministères un mécanisme de concertation pour l'élaboration — il est en place — et pour le suivi et la mise en œuvre du plan. Premier niveau. Deuxième niveau, il faut absolument que dans la région, au niveau de chacune des régions du Québec, on ait un noyau de concertation. Troisième niveau, il faut se rendre au niveau local, parce que le phénomène de l'itinérance, il est très, très, très à proximité, il est dans la rue. Et la voie qui a été prise pour l'élaboration des plans de soutien communautaire dans le cadre de l'initiative d'IPLI m'apparaît la voie à privilégier, de plus en plus, pour venir consolider l'action. Et le secteur de la santé et des services sociaux a un rôle de leadership, pas un rôle d'autorité, mais un rôle de leadership, d'encouragement, de stimulation à la concertation, d'invitation des partenaires à venir à la table. Et il faut absolument que les municipalités y soient, il faut que les organismes qui sont de la société civile y soient, il faut que nos partenaires ministériels y soient. Et il faut aussi avoir, au local, ce genre de mécanisme là. »*

Documents auxquels le MSSS fait référence :

- Plan d'action interministériel en toxicomanie 2006-2011,
- Plan d'action sur le jeu pathologique,
- Plan d'action en santé mentale 2005-2010,
- Programme national de santé publique
- Stratégie d'action jeunesse 2006-2009
- **Cadre de référence en itinérance (sept 2008)**

**Vous voulez en savoir plus sur les enjeux de santé et de services sociaux ?**

Consultez sur le site de l'Assemblée nationale les mémoires déposés par :

- Les Agences SSS de la Capitale-Nationale, de Montréal, de l'Outaouais et de Mauricie-Centre-du-Québec
- Les CSSS de Gatineau, de la Vieille-Capitale, de Sherbrooke et Jeanne-Mance
- Association pour la défense des droits et l'inclusion des personnes qui consomment des drogues du Québec (ADDICQ)
- Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ)
- Regroupement des ressources alternatives en santé mentale (RRASMQ)
- Dre Marie-Carmen Plante, psychiatre
- Centre d'intervention et de prévention en toxicomanie dans la région de l'Outaouais (CIPTO)
- Médecins du Monde Canada
- Action Autonomie (Montréal)
- Refuge des Jeunes de Montréal

<http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/commissions/Cas/depot-itinerance.html>

## **SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)**

**DATE AUDITION :** 23 octobre 2008

Le RSIQ avait identifié les enjeux suivants :

- 1) La sauvegarde des maisons de chambres
- 2) Le financement du soutien communautaire en logement social
- 3) Le financement du logement social

### **La vision de l'itinérance selon la SHQ :**

La SHQ affirme son intérêt pour des interventions intersectorielles liées au problème de l'itinérance, l'habitation **ne constituant pas, de ses propres dires, la seule et unique réponse au phénomène de l'itinérance bien qu'elle en soit un élément central**. À ce sujet, Robert Madore, président de la SHQ déclarait : « *Évidemment, la première étape, bien souvent, pour sortir les gens de la rue, c'est de leur offrir une unité d'hébergement, que ce soit un logement ou une maison de chambres. Et, pour en avoir visité effectivement plusieurs, maisons de chambres à Montréal, je vous dirais que c'est quand même des conditions minimales. Mais, avec la maison de chambres puis avec le logement, ça prend un encadrement, ça prend un suivi. Ce n'est pas que le logement qui va sortir les gens de la rue. Le logement — puis dans tous les documents que la commission a préparés, les mémoires qui ont été déposés; le logement — n'est pas une cause, mais, même si le logement n'est pas une cause de l'itinérance, c'est un facteur pour solutionner l'itinérance, et nous y travaillons.* »

350 000 ménages québécois ont des besoins impérieux en logement. **Selon la SHQ, la pénurie de logements abordables se résorbe; cette affirmation est contredite par les observations des groupes terrain et par les chiffres de la SCHL**. Si les taux de vacance remontent dans la plupart des régions (sauf l'Abitibi où les taux sont près de 0%), les logements accessibles financièrement sont toujours aussi rares.

### **LA SAUVEGARDE DES MAISONS DE CHAMBRES**

Les maisons de chambres répondent à un besoin très spécifique en termes de prévention et de réduction de l'itinérance. Depuis plus de 20 ans, le milieu sonne l'alarme car il **disparaît des centaines d'unités de chambres dans les quartiers centraux**, que ce soit à Montréal (on est passé de 30 000 à 3 000 unités privées en 10 ans), à Québec ou dans d'autres régions. Actuellement, la seule façon de s'assurer de la sauvegarde à long terme d'une maison de chambre est sa transformation en logements sociaux (à Montréal, 1 300 unités additionnelles sont gérées par des OSBL), et le seul outil disponible pour le faire est le programme québécois AccèsLogis, idéalement le volet 3 qui permet d'avoir 100 % d'unités subventionnées (à 25% des revenus) et du soutien communautaire. Malheureusement, ce programme de la SHQ n'est pas récurrent et le nombre d'unités financées est insuffisant.

La SHQ a été interrogée sur la question des maisons de chambres. Premièrement, ce n'est pas un type d'habitation qui est favorisée (on y préfère maintenant les studios, plus propices à la vie en communauté). Deuxièmement, la SHQ a mentionné que « *la Ville de Montréal*

*avait pour objectif d'acquérir un certain nombre de maisons de chambres pour en ralentir la disparition. Ils ont les unités de subventions nécessaires pour le faire, puis c'est eux qui gèrent leur enveloppe (Montréal est ville mandataire). Actuellement, il leur reste à peu près 1 000 unités qu'ils peuvent allouer à des projets différents, et une partie des choix vont dépendre des opportunités de marché. Ils n'achètent pas de... ils ne font pas l'expropriation, mais, quand une maison de chambres arrive sur le marché, en fait c'est les organismes communautaires qui peuvent faire une offre. » (James McGregor, Vice-président SHQ)*

***Alors que la disparition des maisons de chambres et la dégradation de celles qui restent se poursuivent, les groupes constatent que les moyens manquent pour y faire face et que les mesures prises manquent d'envergure.***

### **LE FINANCEMENT DU SOUTIEN COMMUNAUTAIRE**

Robert Madore, président de la SHQ : « *Leurs initiatives [des milieux] sont d'ailleurs à leur image, et les projets réalisés comportent bien souvent **un volet de soutien communautaire essentiel aux problématiques sociales comme la dépendance, la violence et l'itinérance.** Ces milieux de vie sont d'ailleurs développés en tenant compte des conditions socioéconomiques des gens qui y vivent, de leurs réalités physiques ou culturelles, de leurs limites fonctionnelles et de leurs besoins d'intégration. »*

En 2007, la SHQ signait avec le MSSS le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social. Une première enveloppe de 5 millions \$ était enfin débloquée au MSSS pour les OSBL et les HLM avec soutien communautaire de tout le Québec. C'est un pas important qui a été franchi pour la reconnaissance de nos pratiques de soutien.

**La SHQ souhaite réévaluer les besoins en termes de financement après la 1<sup>e</sup> année de mise en place de l'enveloppe sur le soutien communautaire. Il faut souhaiter qu'elle demande au MSSS d'augmenter sa contribution car 5 millions \$ c'est bien mais rappelons que la demande était de 12 millions \$ pour les OSBL seulement. La Ville de Montréal évalue ce besoin à 5 millions \$ pour Montréal seulement.**

### **LE FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL**

La SHQ possède actuellement un parc de 73 000 unités de logements sociaux, dont la valeur est d'environ 7,5 milliards \$. Son parc a un âge moyen de 30 ans, il requiert donc des dépenses importantes d'entretien et de rénovation. 52% des locataires sont des personnes âgées. **Les listes d'attente pour des HLM ont baissé pour la 1<sup>ère</sup> année, de 6,3%. Toutefois, 39 000 ménages sont encore en attente d'un logement, et le délai peut être dans bien des cas de plusieurs années, ce qui peut décourager un certain nombre de personnes.** Pour évaluer les besoins, il faut aussi tenir compte de l'augmentation du nombre des ménages qui consacrent plus de 30% de leur revenu à leur logement : 448 840 ménages en 2006 contre 445 200 en 2001 <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Source : FRAPRU, Dossier noir, Logement et pauvreté au Québec : des chiffres et des visages, Janvier 2009 à partir des données de Statistique Canada, recensements 2001 et 2006.



COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR L'ITINÉRANCE  
*analyse des interventions des acteurs gouvernementaux (palier provincial)*

Depuis le retrait du gouvernement fédéral du financement de la construction de nouveaux logements sociaux (1994), la SHQ a favorisé la réalisation de logements communautaires et abordables mais n'a plus construit de logements sociaux.

***Avec AccèsLogis, le gouvernement du Québec souhaite atteindre 24 000 unités de logements ; dont 13 261 sont réalisés, environ 4 633 logements sont en cours de réalisation ou en analyse : plus de 4 000 unités sont encore disponibles. Or, on estime à 50 000 unités les besoins pour les prochaines années. Un programme à long terme sera donc nécessaire (plusieurs villes dont celles de Montréal et Gatineau l'ont d'ailleurs mentionné lors de la commission). Quelques semaines après la commission, durant sa campagne électorale, Jean Charest écrivait à un groupe communautaire de son comté qu'il s'engageait à prolonger AccèsLogis sur 5 ans avec 3 000 nouvelles unités par année, mais cela n'a pas encore été confirmé par le gouvernement.***

Les délais entre la conception et la livraison des logements sont importants, la SHQ parle d'une moyenne de 2 ans, ce qui ralentit bien sûr la réponse aux besoins. Le président de la SHQ s'interroge : « Mais, est-ce que le milieu qui initie ces projets-là, qui les accompagne, qui les finance aussi, est-ce que le milieu est en mesure actuellement d'en produire davantage, d'en initier davantage? » Il y a lieu de s'interroger selon nous sur ce qui pourrait être fait pour réduire ces délais, tant du côté des municipalités dans lesquelles se construisent ces projets, que par la SHQ pour mieux soutenir les OSBL promoteurs et les groupes de ressources techniques. Aussi, cela traduit le besoin pour des projets initiés par des offices municipaux d'habitation et par la SHQ.

Depuis sa mise en place en 1997 et jusqu'au 31 août 2008, le volet III du programme AccèsLogis Québec a permis la construction de 3 189 unités destinées à des personnes ayant des besoins particuliers (projets livrés ou en voie de réalisation) :

CLIENTÈLE	NOMBRE DE LOGEMENTS
Alcoolisme	86
Autres	97
Déficience intellectuelle	277
Ex-détenus	26
Femmes démunies	218
Femmes en difficulté	440
Handicapés physiques	386
Itinérants ou sans-abri	741
Jeunes en difficulté	282
Personnes autistes	3
Personnes en convalescence	31
Santé mentale	518
Toxicomanes	84
<b>Total</b>	<b>3 189</b>

### **AUTRES MESURES**

En 2007, 3 500 ménages ont bénéficié d'un supplément au loyer d'urgence (les fameuses « mesures du 1<sup>er</sup> juillet »). En 2008, moins de 3 000 unités ont été accordées.

En plus de ces ménages, la SHQ a offert une allocation logement (80\$ maximum / mois) à 22 000 chambreurs de 55 ans et plus (entre octobre 2006 et septembre 2007). Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2008, les seuils de revenu ont été rehaussés (ce qui devrait permettre à 8 500 ménages additionnels de recevoir une allocation).

***Malheureusement, les personnes démunies qui n'ont pas atteint 55 ans (et qui n'ont pas d'enfant) ne sont pas éligibles à l'allocation logement, de même que les personnes qui perdent leur logement en cours d'année ne peuvent pas recevoir le supplément au loyer d'urgence (les mesures d'urgence sont d'ailleurs réservées maintenant à des familles dans des situations extrêmes).***

**Concernant les priorités de travail de la SHQ**, Robert Madore, président de la SHQ :  
« *Nous allons travailler au cours des prochains mois pour régler d'autres problèmes, notamment, par exemple, les problèmes occasionnés au niveau des personnes seules, les personnes seules qui vivent dans des chambres ou des logements, qui ont peu de moyens, peu de ressources, une clientèle à risque évidemment pour se retrouver itinérante. Donc, c'est les priorités d'intervention que nous allons regarder au cours des prochaines semaines, prochains mois.* »

Documents de référence :

- Plan stratégique 2008-2011 de la SHQ
- Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social
- L'habitation au Québec comparée à 17 pays, étude réalisée par la SHQ

**Vous voulez en savoir plus sur les enjeux de logement ?**

Consultez sur le site de l'Assemblée nationale les mémoires déposés par les organisations suivantes :

- Association pour la défense des droits et l'inclusion des personnes qui consomment des drogues du Québec (ADDICQ)
- Centre d'intervention et de prévention en toxicomanie dans la région de l'Outaouais (CIPTO)
- Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM)
- Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)
- Logemen'occupe (Gatineau)
- Œuvres Isidore Ostiguy (Gatineau)
- PECH, programme d'encadrement clinique et d'hébergement (Québec)
- Regroupement des comités logement et Associations de locataires du Québec (RCLALQ)
- Regroupement des OSBL d'habitation et d'hébergement avec support communautaire en Outaouais (ROHSCO)
- Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH)
- Ville de Montréal

<http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/commissions/Cas/depot-itinerance.html>

## **MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE**

**DATE AUDITION :** 23 octobre 2008

Le RSIQ avait identifié les enjeux suivants :

- 1) Le revenu
- 2) Le retour à l'emploi

### **REVENU**

À l'heure actuelle, **le revenu de l'aide sociale est nettement insuffisant** pour combler les besoins essentiels, particulièrement pour les personnes seules qui ont été pénalisées dans les efforts faits dernièrement pour améliorer le revenu, les mesures ayant surtout été pour les familles. **La non-indexation des prestations pendant plusieurs années a appauvri davantage les plus pauvres** (au 1<sup>er</sup> janvier 2009, toutes les catégories ont eu une pleine indexation, mais rien ne garantit que cela sera fait chaque année). Les catégories de l'aide sociale continuent d'entretenir les préjugés en plus de pénaliser les personnes qui ont des difficultés d'insertion professionnelle.

Par ailleurs, le problème de revenu est aussi celui des travailleurs à faible revenu qui fréquentent les banques alimentaires et pour certains les refuges : le taux de salaire minimum est insuffisant.

***Le MESS reste scandaleusement muet dans son mémoire sur la hauteur du revenu, notamment celui des personnes assistées sociales. Il faut tout de même mentionner que depuis la commission, une hausse du salaire minimum – bien qu'encore insuffisante - a été accordée par le gouvernement Charest. Toutefois, pour les prestataires d'aide sociale, aucun gain.***

Le mémoire se contente presque exclusivement de présenter des données sur les prestataires sans domicile fixe. En juillet 2008, **2 287 adultes recevaient un chèque et déclaraient être sans abri pour une période de 60 jours ou à risque de ne pas avoir d'abri pour une période de 60 jours.**

Programme	aide sociale	1 838	
	solidarité sociale (contraintes sévères)	449	
Genre	hommes	1 987	86.9 %
	femmes	300	13.1 %
âge	Moins de 30 ans	367	16%
	Entre 30 et 49 ans	1 373	59.8%
	50 ans et plus	547	24%
	<b>Moyenne d'âge : 41.5 ans</b>		
Provenance	Île de Montréal	1 931	84%
	Capitale-nationale	154	6.7%
Origine	Nés hors du Canada		12.9%
	Autochtones		3.3%

Une proportion qu'il est difficile d'évaluer des 117 000 personnes en chambres et pensions qui reçoivent un chèque de l'aide sociale sont aussi des personnes en situation d'itinérance. Ces personnes s'ajoutent aux 2 287 citées dans le mémoire.

Certaines personnes n'ont pas accès à un chèque d'aide sociale : la décision du T.A.Q. (2002) pour l'accès aux chèques pour les personnes S.D.F. n'est pas encore appliquée partout. On constate même dans certaines régions une augmentation de la proportion des sans chèque (voir le mémoire du Centre Le Havre de Trois-Rivières). Il y a d'autres problèmes d'accessibilité aux différentes mesures d'aide, notamment la subrogation pour les jeunes (les jeunes ont peur que leurs parents soient poursuivis). Par ailleurs, les personnes assistées sociales rapportent de nombreux cas où elles ne reçoivent pas l'aide à laquelle elles s'attendent de leur CLE et où elles sont victimes de décisions arbitraires.

Grâce à l'allègement des exigences administratives et à la décision du TAQ, le nombre de personnes sans adresse pouvant recevoir une aide de dernier recours a augmenté.

Avril 2002	181 prestataires SDF
Avril 2003	827
Avril 2004	1 391
Avril 2005	1 626
2006	ND
Avril 2007	1 824
Avril 2008	2 166
Juillet 2008	2 287

***Il y aurait lieu pour le MESS et les CLE de mettre en place des mesures permettant d'améliorer encore l'accessibilité à l'aide de dernier recours.***

### **RETOUR À L'EMPLOI**

On constate depuis plusieurs années une précarisation du marché du travail (davantage d'emplois à temps partiel, sur appel, etc.), de même qu'un renforcement des barrières à l'emploi (exigence du DES par ex.). **Certaines personnes itinérantes sont très loin du marché du travail; elles n'ont pas de place dans le système d'employabilité actuel** (même si elles sont considérées aptes sur le plan médical). Certaines personnes n'ont pas les aptitudes pour obtenir un emploi « régulier » et « *malgré leur capacité de production, elles n'ont aucune place dans les programmes actuels et leur droit au travail n'est pas reconnu.* » (extrait du mémoire du Service Intégration au Travail de la Mauricie)

*« Si les inégalités se sont aggravées, c'est en majeure partie à cause des changements qui se sont produits sur le marché du travail. C'est là que les gouvernements doivent agir. Les travailleurs peu qualifiés rencontrent de plus en plus de difficultés à trouver un emploi. Accroître l'emploi est le meilleur moyen de réduire la pauvreté ». Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE, lancement du rapport « Croissance et inégalités » Octobre 2008.*

**Parmi les mesures positives mises en place récemment, citons la Prime au travail ainsi que le Programme d'aide et d'accompagnement social (en remplacement de l'INSO). PAAS rejoint environ 5 000 personnes.** Les personnes qui participent au PAAS reçoivent une allocation de soutien de 130 \$ par mois à laquelle peut s'ajouter un montant pour le transport.

Il y a eu une baisse de 40 % des prestataires de l'aide sociale depuis 1996 de 813 000 adultes et enfants à **488 000** en 2008. **Les personnes qui demeurent à l'aide sociale sont celles qui sont le plus éloignées du marché de l'emploi et qui connaissent les problématiques les plus lourdes.**

***Le nombre de mesures PAAS est insuffisant comparativement au nombre de prestataires et à la capacité des organismes de les accueillir. De plus, la flexibilité du PAAS pourrait être encore améliorée et le placement en emploi ne devrait pas être le seul objectif visé par ce type de programme. Il faut aussi prévoir une allocation de soutien aussi pour les personnes fréquentant les écoles de la rue (ce qui n'est pas le cas actuellement).***

Le mémoire du MESS fait également mention du **Pacte pour l'emploi** qui a été mis en place en 2008 avec la collaboration des syndicats, entreprises et fondations privées, entreprises d'insertion, organismes communautaires avec un budget d'un milliard \$. Ce nouvel ensemble de mesures fait l'objet de critiques; selon le Front commun des personnes assistées sociales, « *ce Pacte est basé sur les besoins des entreprises et non sur les besoins et la réalité des personnes en recherche d'emploi ou en cours d'emploi précaire* ». <sup>2</sup> Le Pacte est notamment basé sur des mesures de compléments de revenu pour inciter les personnes à retourner sur le marché du travail.

Le MESS cite dans son mémoire différentes initiatives de groupes communautaires qu'il appuie, en lien avec son objectif d'améliorer l'autonomie des personnes : service de fiducie, travail journalier, etc. Les organismes qui appliquent des pratiques alternatives d'insertion au travail réclament d'être davantage soutenus dans leur mission de réinsertion.

**Vous voulez en savoir plus sur les enjeux de revenu et d'insertion au travail ?**

Consultez sur le site de l'Assemblée nationale les mémoires déposés par :

- Collectif pour un Québec sans pauvreté
- Comité consultatif de lutte à la pauvreté et l'exclusion
- CSSS Jeanne-Mance (*sur les catégories d'aide sociale et le malaise des médecins*)
- Front commun des personnes assistées sociales du Québec
- Service d'intégration au travail de la Mauricie (Trois-Rivières)
- Café rencontre Centre ville (Québec)
- Point de rue (Trois-Rivières)

<http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/commissions/Cas/depot-itinerance.html>

<sup>2</sup> FCPASQ, Le Pacte pour l'emploi : pour répondre aux intérêts de qui ?, mars 2008.

## **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS**

**DATE AUDITION :** 23 octobre 2008

En plus des enjeux logement abordés lors de l'audition de la SHQ, le RSIQ avait identifié les enjeux suivants pour l'audition du MAMR :

- 1) L'encadrement du marché privé du logement
- 2) La gouvernance municipale en regard des politiques de sécurité publique et d'urbanisme

### **L'ENCADREMENT DU MARCHÉ PRIVÉ DU LOGEMENT**

Le contrôle actuel s'avère inefficace puisque cela repose sur 1) la bonne foi du propriétaire (qui doit déclarer l'ancien loyer) 2) le recours juridique du locataire (qui doit s'informer et prendre des mesures volontaires pour faire valoir ses droits). D'autres mesures sont préconisées telles qu'un registre des baux (cela existe pour les véhicules à la SAAQ... et il y a 2 fois plus de véhicules que de logements privés locatifs). **Au cours des dernières années, les loyers ont subi une hausse importante (en moyenne plus de 20 % depuis 2000).**

**Le contrôle actuel s'avère aussi inefficace en matière d'entretien et de rénovation des bâtiments.**

Encadrement juridique : quand un propriétaire refuse de louer à une personne sur une base discriminatoire, le seul recours est la Commission des droits. Actuellement, ce n'est pas du ressort de la Régie du Logement, donc cela ne permet pas à la personne d'accéder à un logement : il y aurait lieu de revoir ça.

***Le MAMR n'a pas du tout abordé la question du marché privé du logement et n'a eu aucune question sur ce point de la part des membres de la Commission.***

### **LA GOUVERNANCE MUNICIPALE**

Il paraît aberrant que le MAMR n'intervienne pas auprès des municipalités sur les enjeux de cohabitation (notamment dans la gestion de l'espace public) afin de mettre fin aux pratiques de répression policière à l'encontre des personnes en situation d'itinérance utilisées comme outil de « nettoyage » (en particulier dans les quartiers centraux).

Lors de l'audition du MAMR, l'ADQ l'a interrogé sur cet enjeu. Lucille Méthé, députée de St-Jean : *« on s'est plaints beaucoup de mesures répressives, dont les contraventions qui sont émises à outrance par certains policiers. Or, est-ce que, parmi ces mesures-là [les mesures pour prévenir l'errance urbaine], les contraventions en sont une? »*

Jean-Paul Beaulieu, sous-ministre lui répond : *[...] je vais faire attention, c'est un terrain un petit peu glissant [...] on sait que la police a des rôles importants pour évidemment préserver l'ordre. Et c'est peut-être l'objet des plaintes que vous avez obtenues. [...] ils ont aussi un rôle d'accompagnement pour faire comprendre aux différents intervenants la tolérance, un minimum de tolérance par rapport à la présence d'itinérants, lorsque c'est encadré*

*correctement, avec un minimum de ressources. Donc, ils ont des policiers spécialisés dans le domaine communautaire qui peuvent agir sur le terrain pour favoriser une meilleure cohabitation des différentes populations qui sont sur le territoire. »*

Jean Séguin du MAMR ajoute : « *Dans le fond, la préoccupation des villes, notamment Montréal, c'est la cohabitation. Il faut que la cohabitation soit harmonieuse. Et effectivement il est important d'accorder un respect, là, aux gens qui sont sans abri. Il arrive parfois que certains comportements deviennent inacceptables. C'est à ce moment-là qu'il doit y avoir un cadre au niveau de la sécurité publique. [...] Mais essentiellement il y a un équilibre à trouver, parce que cette cohabitation harmonieuse là, il y a une question aussi de sécurité pour les soins. **Alors, quand c'est des bancs de parc, il y a des choses, comme on disait... Il y a des activités que tous les citoyens font, les sans-abri comme les citoyens ordinaires.** Par contre, il y a à l'occasion des comportements qui deviennent moins acceptables, nonobstant le statut. Alors, c'est dans ces conditions-là qu'on parlait du rôle au niveau de la sécurité publique. »*

**Le MAMR n'a avoué qu'à demi-mots la problématique de judiciarisation, de peur d'embarquer sur le terrain du ministère de la Sécurité publique. Le MAMR ne se reconnaît pas de rôle dans les politiques des villes en la matière. Par contre, il souhaite les soutenir dans leur recherche d'une « cohabitation harmonieuse ».**

### **AUTRES ENJEUX**

**1) Recherche :** Le MAMR apportera du financement pour le dénombrement dans la région métropolitaine de Montréal ou pour des recherches sur l'itinérance en région et ses liens avec la métropole. Le MAMR se propose aussi de financer « *la réalisation dans les grandes villes du Québec, du Canada et d'ailleurs d'un inventaire des pratiques et des projets novateurs qui contribuent à la cohabitation harmonieuse, tolérante et sécuritaire des différentes populations qui fréquentent ces lieux: itinérants, touristes, promeneurs, jeunes de la rue, population en général* ». (extrait du mémoire)

**2) Concertation :** « *Afin de mobiliser encore plus les partenaires gouvernementaux, régionaux dans la recherche de solutions, le ministère pourrait utiliser les conférences administratives régionales, que l'on nomme CAR, afin de mieux comprendre le phénomène de l'itinérance.*<sup>3</sup> [...] *Ces instances pourraient ainsi travailler à la mise en place régionale du plan d'action gouvernemental, le tout en collaboration avec les agences de la santé et des services sociaux, qui coordonnent en général l'action des partenaires dans le dossier de l'itinérance. »*

<sup>3</sup> Les CAR sont des tables administratives, qui sont présidées par le ministère des Affaires municipales et des Régions, dans chaque région, regroupent les directeurs et directrices des ministères et organismes gouvernementaux présents dans les régions. Les deux autres principales tables mises en place par le MAMR sont des tables politiques. Premièrement, la Table Québec-Municipalités qui regroupe à la fois l'Union des municipalités du Québec, la Fédération québécoise des municipalités et la ville de Montréal, et la ministre qui en est la présidente. La troisième table, c'est la Table Québec-Régions qui est présidée aussi par la ministre et qui comporte les 21 présidents de conférence régionale des élus. (d'après les propos tenus lors de l'audition publique)

La table Québec-Municipalités pourrait mettre le sujet de l'itinérance à l'ordre du jour de ses rencontres, possiblement avec le rapport de la commission.

- 3) **Financement** d'actions locales : « *En matière de soutien aux dynamiques régionales de concertation, le ministère peut aussi sensibiliser les conférences régionales des élus à la possibilité d'intégrer éventuellement dans des ententes spécifiques, notamment celle du développement social, des actions visant des itinérants là où cela est pertinent.* » Le MAMR n'a toutefois pas l'autorité pour décider de l'allocation d'enveloppes des CRE qui ont été créées justement pour financer des priorités locales.

***L'expertise du MAMR en matière de concertation intersectorielle peut être un atout dans les travaux menés actuellement sous l'égide du MSSS. Il faut souhaiter que les champs de compétence du MAMR en matière de logement et de politiques municipales soient inclus dans les discussions sur l'itinérance.***

**Vous voulez en savoir plus sur ces enjeux ?**

Consultez sur le site de l'Assemblée nationale les mémoires déposés par :

- Regroupement des comités logement et des associations de locataires du Québec (RCLALQ)
- YMCA de Montréal
- Ville de Montréal
- Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)

<http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/commissions/Cas/depot-itinerance.html>



## **MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

**DATE AUDITION :** 28 octobre 2008

Le RSIQ avait identifié les enjeux suivants en lien avec la judiciarisation :

- A) L'amnistie pour l'étape mandats d'emprisonnement dans la procédure pénale
- B) Les règles de conversion pour l'emprisonnement
- C) L'absolution et le retrait de l'emprisonnement du Code de procédure pénal

### Vision du MJQ :

D'entrée de jeu, le mémoire énonce : « *Un système de justice peut à la fois défendre efficacement l'ordre social et participer activement à une approche sociale de compassion face à l'itinérance en favorisant les possibilités de déjudiciarisation de certains délits mineurs commis par des personnes itinérantes.* »

« *Des phénomènes de violence importante et grave sont malheureusement courants dans cette sphère sociale que nous appelons l'itinérance. Juste dans les 10 dernières années, au moins à deux reprises, des meurtres d'itinérants ont été commis par d'autres itinérants. Le monde de l'itinérance n'est pas uniquement constitué de victimes innocentes de la société, c'est aussi un monde parallèle de grande misère, de détresse humaine et de violence.* »  
(propos du sous-ministre Me Michel Bouchard à l'audition publique)

Le rôle du MJQ se situe en aval du problème, au niveau du traitement par la justice des contraventions émises et de l'incarcération. L'étude de Céline Bellot a en effet démontré que dans 72% des cas, les personnes itinérantes qui avaient commis des infractions pénales (c'est-à-dire à des règlements municipaux) et qui n'avaient pas pu les payer se retrouvaient à faire des séjours en prison pour payer leur dette (Une personne qui a des dettes pour contraventions non payées rembourse actuellement 25\$ / jour en moyenne). Ces séjours en prison coûtent très cher aux personnes en détériorant leurs conditions de vie et coûtent très cher en termes monétaires à l'ensemble de la société. Il y a actuellement 33 000 mandats d'emprisonnement en suspens à Montréal dont 4 500 pour des sans domicile fixe. Le MJQ s'apprête à reprendre l'application de ces mandats après 3 ans d'interruption.

***Le MJQ s'est prononcé clairement contre la demande du milieu d'annuler les mandats « en raison du danger important qu'une approche d'amnistie générale conduise à une forme d'immunité pour des délits mineurs commis par des personnes itinérantes. » Le sous-ministre insiste en mentionnant que « notre approche à l'égard de l'itinérance peut être humaine sans être naïve » démontrant par là qu'il ne croit pas que les contraventions émises soient injustifiées.***

***Il faut souligner qu'à l'occasion de la Commission parlementaire, le Barreau du Québec (à l'instar de Me Marie-Ève Sylvestre de l'Université d'Ottawa) a appuyé une demande d'amnistie qui pourrait passer soit par une ordonnance du MJQ ou par une radiation comptable des dossiers à la Ville.***

Au niveau de l'incarcération, le MJQ démontre une ouverture : « *le Procureur général du Québec peut — et c'est dans la loi — demander au Directeur des poursuites criminelles et pénales, relativement à un phénomène qu'il identifie, d'agir d'une façon coordonnée, cohérente avec ce qui se fait à l'égard de d'autres partenaires du système de justice, et, lorsqu'il le fait, il le fait en édictant des mesures ou des orientations qu'il doit rendre publiques dans la Gazette officielle. Le Procureur général a déjà utilisé ce pouvoir [...] en matière d'agression sexuelle notamment et de violence conjugale. **Le Procureur général pourrait le faire à l'égard du phénomène d'itinérance si un consensus social se dégageait à l'effet qu'il faut, à l'égard de cette clientèle, agir de façon différente de ce qu'on agirait si l'individu ne connaissait pas ce statut de personne défavorisée et itinérante.** Donc, dans ce sens-là, les travaux de la commission sont importants pour nous.* » (propos du sous-ministre Me Michel Bouchard)

**Le MJQ est ouvert à des alternatives à l'incarcération via une « approche individuelle** favorisant la réinsertion sociale et la reprise en mains » telle que le système des travaux compensatoires (dont le MJQ admet qu'il est à améliorer et adapter au milieu de l'itinérance – ce qui est de la compétence du ministère de la Sécurité publique) ou des interventions comme celles de la Clinique Droits Devant du RAPSIM ou la clinique de la Maison Dauphine à Québec. Il faut rappeler que les personnes ne peuvent recourir à l'aide juridique pour des infractions pénales.

Le mémoire du MJQ fait également référence à deux initiatives qui se mettent en place présentement : un projet-pilote à la cour municipale de Montréal pour les contrevenants souffrant de troubles mentaux (ou tribunal de la santé mentale) et un comité sur la pertinence de mettre en place un tribunal de traitement de la toxicomanie.

La participation du MJQ aux travaux sur un plan interministériel « *s'inscrit dans cette double approche: d'abord, adhésion et contribution aux efforts gouvernementaux, qui s'inscrivent dans le traitement social, dans la prévention et la réduction de l'itinérance, et, d'autre part, affirmation de la nécessité du maintien de l'ordre social et de la nécessité de tendre vers des solutions qui permettent la cohabitation harmonieuse et sécuritaire de tous les citoyens.* » (propos du sous-ministre Me Michel Bouchard à l'audition publique)

## **COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE DU QUÉBEC**

**DATE AUDITION :** 29 octobre 2008

Le RAPSIM a depuis plusieurs années interpellé la CDPDJQ pour qu'elle enquête sur le phénomène de la judiciarisation de l'itinérance et amène les acteurs gouvernementaux, notamment la Ville de Montréal, à cesser ces pratiques.

« *La pénalisation et la judiciarisation des personnes itinérantes au Québec : des pratiques coûteuses, inefficaces et contre-productives dans la prévention de l'itinérance et la réinsertion des personnes itinérantes* » (Me Marie-Ève Sylvestre, Université d'Ottawa).

#### **Extraits du mémoire du Refuge des jeunes de Montréal :**

Les motifs pour lesquels on a remis des contraventions sont à notre sens, discriminatoires et reposent trop souvent sur une présomption, par exemple le flânage. De plus, des règlements (comme traverser une rue en diagonale par exemple) ne sont pas appliqués à l'ensemble des citoyens. À cet égard, la Commission des droits de la personne et de la jeunesse a été interpellée, mais ne s'est pas penchée jusqu'ici sur la question de la réglementation, ce qui constitue pourtant la principale demande des groupes intervenant auprès de personnes en situation d'itinérance. Nous estimons que ces dernières font l'objet d'une politique de nettoyage social qui a pour effet de les disperser. Conséquemment, elles sont plus difficiles à rejoindre, plus exclues et marginalisées. Loin des ressources qui leur viennent en aide, elles voient leurs conditions de vie se détériorer davantage puisqu'elles ont moins accès à l'aide.

Vision de la CDPDJQ : « *En effet, il suffit de penser aux droits fondamentaux, comme le droit à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne, ou le droit de la sauvegarde de sa dignité, au droit de l'égalité sans discrimination fondée sur la condition sociale, ou aux droits économiques et sociaux, tels le droit à des mesures d'assistance financière, à des mesures sociales, ce qui inclut le droit au logement, le droit à la santé, pour mesurer l'importance du respect de ces droits dans le contexte de l'itinérance. **La prise en compte de ces droits doit, à notre avis, encadrer les débats sur le phénomène de l'itinérance.** Les personnes en situation d'itinérance ont les mêmes droits que tous. Ces droits doivent être respectés, d'autant plus que ces personnes font partie des plus démunis de notre société.* » (Gaétan Cousineau, président, lors de l'audition)

**L'avancée majeure a été que la CDPDJQ a enfin admis le caractère discriminatoire des infractions émises aux personnes en situation d'itinérance.**

« *Sans avoir modifié la réglementation municipale, on a pu cibler certains comportements sous le thème de la lutte aux incivilités. Les policiers décernent plus de contraventions aux personnes en situation d'itinérance pour des gestes aussi anodins que d'avoir traversé la rue ailleurs qu'à une intersection, d'avoir jeté un mégot de cigarette par terre. De telles contraventions sont rarement remises à la population en général. Dans certains cas, une personne itinérante avait reçu deux contraventions ou plus au même moment ou la même journée, dont parfois plusieurs en l'espace de quelques minutes. Sans conclure qu'il s'agit d'une pratique importante ou d'une pratique tolérée, voire préconisée par les services policiers, **de telles pratiques ressemblent à celles qu'on pourrait qualifier de profilage discriminatoire.** La question est à savoir s'il n'y a pas un lien à faire entre la perception que l'on a des personnes itinérantes et une possible surveillance accrue, surtout lorsqu'on a déterminé une série d'incivilités à combattre et que l'on cible plus particulièrement celles qui risquent d'être le plus souvent commises par des personnes en situation d'itinérance. Si l'on transpose la définition de profilage racial à la situation des personnes en situation d'itinérance, nous sommes d'avis que les éléments constitutifs de profilage sont ainsi rencontrés, c'est-à-dire: **les actions prises par des policiers, personnes en autorité, à***

*l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, les itinérants, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection publique, qui reposent sur des facteurs d'appartenance réelle ou présumée à la condition sociale d'itinérant, sans motif réel ou soupçon raisonnable, et qui a pour effet d'exposer la personne à un examen ou à un traitement différent. De plus, le profilage inclut toute action de personne en situation d'autorité qui applique une mesure de façon disproportionnée sur des segments de la population du fait notamment de leur appartenance à la condition sociale d'itinérant, réelle ou présumée. »*

**Par ailleurs, il est à noter que lors de la Commission parlementaire, le Barreau du Québec a recommandé à la CDPDJQ de procéder à une enquête publique (ce que la Commission a refusé de faire jusqu'à présent). Ceci amène un appui non négligeable au milieu qui réclame cette enquête depuis les dernières années.**

## **MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**DATE AUDITION :** 4 novembre 2008

Le RSIQ avait identifié les questions suivantes relativement à la judiciarisation :

- A) Le MSP a-t-il une prise légale ou politique sur les municipalités à cet égard ? Ne devrait-il pas avoir un rôle à jouer pour faire cesser l'application discriminatoire des règlements (et ainsi éviter l'entrée dans le système pénal) ou faire modifier les réglementations ?
- B) Quelles sont les avenues envisagées pour améliorer le système de travaux compensatoires ?
- C) Le MSP mène-t-il des représentations auprès du MJQ concernant : l'amnistie pour l'étape mandats d'emprisonnement dans la procédure pénale; les règles de conversion pour l'emprisonnement; l'absolution et le retrait de l'emprisonnement du Code de procédure pénal.

La question des sorties de prison est également préoccupante.

### Vision du MSP :

*« La Direction générale des affaires policières a sollicité la collaboration de corps de police afin de documenter le phénomène de l'itinérance sur les territoires desservis. Ceux-ci signalent que **les comportements dérangeants et incivils liés à l'itinérance créent des tensions et ont un impact direct sur le sentiment de sécurité des citoyens. La présence de personnes itinérantes occasionne souvent la détérioration de la qualité de vie des citoyens, entraîne parfois une baisse de la fréquentation de certains espaces publics et génère des pertes financières pour les commerçants. Par ailleurs, dans certains quartiers centraux revitalisés, on note une hausse de l'intolérance des citoyens envers ces personnes.** Le défi pour les organisations policières est donc de concilier les besoins des personnes itinérantes et des autres citoyens, d'assurer une cohabitation harmonieuse de tous dans l'espace public car leur mission est de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique en assurant la sécurité des personnes et des biens. »*  
(propos du sous-ministre de la Sécurité publique, Me Paul Girard)

### **SORTIES DE PRISON**

Actuellement, il manque de mesure à la sortie des établissements de détention pour que les personnes aient un logement, un revenu ou une prescription médicale pour plus que 24 ou 48h à la sortie. Beaucoup de ces personnes se retrouvent en refuge.

Pour les personnes qui ont terminé leur sentence ou qui se retrouvent avec une sentence en milieu ouvert, le MSP a investi en 2008-2009 10 millions \$ pour des places d'hébergement (25 organismes fournissant 337 places) auxquels il faut ajouter 13,6 millions \$ pour des contrats de services avec 33 organismes qui font du suivi dans la communauté.

***Lors de son audition, le MSP a mentionné que des efforts additionnels seraient nécessaires à cet égard.***

Le mémoire du ministère de la Sécurité publique mentionne que, depuis plusieurs années, la Direction des services correctionnels relève que la clientèle incarcérée ainsi que celle en suivi dans la communauté présentent une problématique multifactorielle, notamment d'alcoolisme, de toxicomanie, de santé physique et mentale qui est souvent associée à l'itinérance. Parmi les personnes dont la peine est de 6 mois et plus, 4,7 % d'entre elles se disent sans abri ou vagabondes, ce qui représente 225 personnes pour la période du 1er mars 2007 au 29 février 2008. Parmi ces personnes contrevenantes se disant sans abri ou vagabondes, 67,1 % ont eu des problèmes d'alcool, et 45,2 % d'entre elles souffrent encore d'alcoolisme. Relativement aux drogues, il a été observé que 87,4 % des 4,7 % ont eu des problèmes de drogue et que 63,2 % en éprouvent encore.<sup>4</sup>

Propos du sous-ministre de la Sécurité publique, Me Paul Girard : « *Je pense qu'on a dirigé vers les services correctionnels un certain nombre de problématiques, là. Je comprends qu'un jour la sentence se termine, et ce n'est plus du côté des services correctionnels qu'on va pouvoir compter pour le soutien. À ce moment-là, ça va être les services sociaux.* »

### **JUDICIARISATION DES PERSONNES ITINÉRANTES**

Il est important de noter que la CDPDJQ relève que les municipalités sont responsables au premier chef des politiques de sécurité publique (application des règlements existants et mise en place de nouveaux règlements), et non le MSP ou le MJQ.

À Montréal seulement, ont été émis 22 000 tickets entre 1994 et 2004 et 15 000 entre 2004 et 2006 (ville et STM) à des personnes sans adresse fixe.

Toujours selon le sous-ministre, « *Évidemment, l'approche communautaire de la police est une des pistes... est une des actions proposées pour faire face à l'itinérance. Autrement dit, le modèle purement répressif ne peut pas être une formule. Je pense que la police de proximité, la police communautaire, qui est sous-tendue par une approche stratégique en résolution de problème, est la façon de faire face à la situation. Alors, c'est bien évidemment*

<sup>4</sup> En ce qui concerne les personnes condamnées à une peine de moins de six mois, la direction générale ne dispose pas de système de collecte de données lui permettant d'évaluer le nombre de personnes en situation d'itinérance.

*dans ce cadre-là que l'intervention se fait. Et également il y a des interventions très pointues en matière de réinsertion sociale et en matière d'aide aux personnes lors de leur sortie de prison, qui est mise en place par les Services correctionnels. »*

Sur l'importance d'une action gouvernementale, le sous-ministre déclarait : « *Le ministère reconnaît que l'itinérance constitue un enjeu de société qui doit faire partie des priorités d'action gouvernementales. Ce problème affecte non seulement les personnes touchées, mais aussi l'ensemble de la société. Ses conséquences s'avèrent coûteuses sur les plans humain, social et économique. Prévenir et réduire l'itinérance constitue un défi qui doit mobiliser plus que les ministères et organismes gouvernementaux. »*

***La question de la judiciarisation est probablement celle qui a donné lieu lors de la Commission parlementaire aux déclarations les plus surprenantes et à la démonstration des positions les plus contradictoires. Ce dossier a été particulièrement défendu par le RAPSIM et il faut espérer que des avancées se produiront à Montréal comme dans les autres régions où le phénomène de judiciarisation de l'itinérance est aussi en hausse.***

**Vous voulez en savoir plus sur les enjeux de judiciarisation ?**

Consultez sur le site de l'Assemblée nationale les mémoires déposés par :

- Bon Dieu dans la rue (Montréal)
- Maison Dauphine (Québec)
- Refuge des jeunes de Montréal
- Barreau du Québec
- Me Marie-Ève Sylvestre, Université d'Ottawa
- Céline Bellot, Université de Montréal
- Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)
- Villes de Québec et de Montréal
- Arrondissement Ville-Marie

<http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/commissions/Cas/depot-itinerance.html>

## **ASSOCIATION DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC**

**DATE AUDITION :** 30 octobre 2008

Le RSIQ avait identifié les questions suivantes :

- A) Quelles sont les mesures prévues dans le système de protection de la jeunesse pour renforcer l'apprentissage de l'autonomie et des habiletés sociales pour les jeunes AVANT et APRÈS leurs 18 ans?
- B) Quelles sont les mesures prévues pour les jeunes avec des problèmes de santé mentale ?
- C) Comment les centres jeunesse voient la collaboration avec les organismes communautaires famille et jeunesse dans leur milieu ?
- D) Comment renforcer le soutien et la prévention dans le milieu scolaire et dans les milieux de vie ou communautaire ? (dans le but de prévenir le placement)

Une majorité des jeunes de la rue sont passés par les centres jeunesse ou qui ont « échappé » au système. Ce sont des décrocheurs du système scolaire, en rupture avec la famille, sans réseau social. Par ailleurs, ces jeunes sont souvent sur-médicalisés (la médicalisation commence dès l'école primaire avec le Ritalin ou autre substance pour tenter de gérer leurs troubles de comportement liés souvent à des difficultés socio-économiques ou familiales)

À titre d'exemple, le Regroupement des Auberges du cœur rapporte que la moitié des jeunes de plus de 18 ans accueillis dans les auberges ont déjà eu affaire avec la protection de la jeunesse (les auberges accueillent 2500 jeunes dont des mineurs et en refusent 5000 autres par manque de place). Dans certains organismes jeunesse travaillant avec des jeunes de la rue, cette proportion peut être encore plus importante.

L'association des centres jeunesse a axé sa présentation sur le nouveau **Programme Qualification des Jeunes** qui permet de suivre pendant 3 ans 500 jeunes de plus de 16 ans parmi les plus à risque. Le PQJ pourrait être étendu à 300 jeunes de plus l'an prochain. Les centres jeunesse accueillant 100 000 jeunes par année (et la DPJ reçoit 60 000 nouveaux signalements par an). L'évaluation du PQJ est bonne puisque plus de 60% des jeunes qui y ont participé sont présentement en emploi.<sup>5</sup>

***Il faut souhaiter que ces mesures d'accompagnement soient renforcées et étendues car actuellement ce que l'on constate c'est que les jeunes de plus de 16 ans sont laissés pour compte dans le système de protection de la jeunesse.***

L'Association amène aussi comme recommandation l'idée d'accentuer la prévention auprès des familles avec des enfants en bas de 5 ans.

<sup>5</sup> Selon une évaluation menée par Martin Goyette de l'École nationale d'administration publique. Cette donnée peut être comparée à une autre donnée du ministère de la Sécurité du revenu selon laquelle près des ¾ des jeunes placés dans les centres jeunesse se trouvaient encore à l'aide sociale 10 ans après leur sortie (1995).

Selon l'Association, la médicalisation est un phénomène récent, datant d'une dizaine d'années. Une étude du MSSS de 2006 « *démontrait que les jeunes qui sont hébergés dans les centres jeunesse, 50 % d'entre eux ont un diagnostic ou une impression diagnostique de troubles de santé mentale posée par un médecin, puis 20 %, des troubles très sévères. Alors, la question de médication vient beaucoup de cette situation-là. [...] il y a eu un phénomène de désinstitutionalisation au Québec il y a plusieurs années, et il y a des problèmes de croissance de la consommation de drogues, de toxicomanie, extrêmement forte maintenant, aussi, qui ont des effets aussi, même, sur le cerveau.* » (extrait de l'audition publique, propos de Jean-Pierre Hotte)

**Vous voulez en savoir plus sur les enjeux jeunesse ?**

Consultez sur le site de l'Assemblée nationale les mémoires déposés par :

- Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ)
- Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ)
- Bon Dieu dans la rue (Montréal)
- Maison Dauphine (Québec)
- Auberge du cœur Héberge-Ados (Gatineau)
- L'appart Adojeune (Gatineau)
- Vallée Jeunesse / le Belvédère (Gatineau)
- Auberge du cœur La Source-Soleil (Sherbrooke)
- Auberge du cœur L'Antre-temps (Longueuil)
- Refuge des jeunes de Montréal
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

<http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/commissions/Cas/depot-itinerance.html>



## **MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DES LOISIRS ET DES SPORTS**

**DATE AUDITION :** 23 octobre 2008

Considérant que la sous-scolarisation est un obstacle important à la réinsertion sociale et professionnelle, le RSIQ avait identifié les questions suivantes :

- 1) Les mesures envisagées par le ministère pour améliorer l'accès à la formation des personnes marginalisées, notamment en termes de flexibilité des programmes et mesures existants.
- 2) Le soutien aux groupes d'alphabétisation et aux écoles de la rue.

Dans son mémoire, comme lors de son audition, le ministère a fait état des différents programmes existants de prévention du décrochage scolaire : Agir Autrement, École en santé, etc. Au cours des années, le MELS a mis un accent particulier sur les jeunes fréquentant des écoles dans des quartiers défavorisés.

Le MELS fait également état d'activités de sensibilisation dans certaines écoles qui *« tiennent des activités telles que le témoignage d'une personne qui a repris le contrôle de sa vie, des visites dans un centre d'accueil pour itinérants ou même des services rendus à un organisme qui offre des repas aux itinérants. Par ces visites ou ces moments d'engagement ou de partage, les élèves développent leur conscience sociale en étant sensibilisés au problème de l'itinérance et aux différents facteurs qui peuvent expliquer ce phénomène. »* (Michelle Lapointe, sous-ministre adjointe à la formation professionnelle et technique et la formation continue)

Au niveau de l'éducation des adultes, le MELS déclare que les mesures mises en place permettent de *« valoriser et reconnaître les acquis et les compétences et aussi de lever les obstacles à l'accessibilité et à la persévérance »*. Autre mesure de raccrochage, via le PACTE (Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation), le MEQ soutient des organismes dont sept écoles de la rue qui sont accréditées et qui reçoivent une subvention récurrente<sup>6</sup> (pour un total d'environ 500 000 \$). Une des demandes des groupes est de prévoir un supplément de revenu pour les personnes fréquentant les écoles de la rue (ce qui n'est pas le cas actuellement, contrairement aux personnes qui font un retour aux études dans le système « régulier » qui reçoivent un montant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale).

***Le mémoire du MELS est très succinct. Il se contente de faire la liste des programmes de lutte au décrochage scolaire et des mesures de raccrochage. Il ne donne pas***

<sup>6</sup>

<sup>1</sup> Ces écoles sont la Résidence La Colombière (Capitale-Nationale, 82 000 \$), les Œuvres de la Maison-Dauphine (Capitale-Nationale, 75 000 \$), Répît Jeunesse (Centre-du-Québec, 85 000 \$), le Refuge La piaule du Centre du Québec Inc (Centre-du-Québec, 50 000 \$), Macadam Sud (Montréal, 64 369 \$), Centre de formation Jean-Paul Lemay (Montréal, 92 000 \$) et Maison Sam X (Montréal, 50 000 \$).

***d'indication sur les perspectives du ministère pour l'avenir en matière d'itinérance et d'exclusion sociale.***

**Extraits de l'audition publique à retenir**

« *Les interventions ne doivent pas porter uniquement sur une réponse aux problèmes mais doivent aussi et surtout promouvoir des actions qui se situent davantage dans une perspective de prévention du phénomène, avant qu'il ne prenne trop d'ampleur.* » (Michelle Lapointe, sous-ministre adjointe à la formation professionnelle et technique et la formation continue)

Au primaire et au secondaire, « *il s'agit donc de jeter les bases d'une conscience de soi et des autres qui prédispose les individus à mieux gérer les situations difficiles pouvant mener un jour à l'itinérance* ». (Michelle Lapointe)

Interrogés sur la vision qu'a le MELS de sa contribution aux travaux interministériels sur l'itinérance : « *Le premier niveau, c'est un niveau de prévention, puis le deuxième niveau, c'est le niveau du raccrochage. Parce que la prévention peut porter fruit dans certains cas, et, dans d'autres cas, on n'aura pas les résultats, mais il faut prévoir un filet à quelque part pour être capables de récupérer.* » (Alain Veilleux, sous-ministre adjoint à la formation préscolaire, primaire, secondaire et aux régions)

**Vous voulez en savoir plus sur les enjeux d'éducation ?**

Consultez sur le site de l'Assemblée nationale les mémoires déposés par :

- Bon Dieu dans la rue (Montréal)
- Maison Dauphine (Québec)

<http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/commissions/Cas/depot-itinerance.html>

## **CONCLUSION**

**Pour conclure, les intervenants ont été nombreux à plaider devant la Commission parlementaire la MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE EN ITINÉRANCE :**

Organisations nationales	Organisations régionales	Municipalités
<b>Barreau du Québec Association des centres jeunesse du Québec</b>	<b>Agence de Santé et de Services sociaux Québec</b>	<b>Montréal Québec Longueuil Gatineau</b>

Il faut ajouter que le RSIQ avait mené dans les mois précédents une campagne d'appui à sa demande d'une Politique, ce qui lui a permis de recueillir plus de 11 500 appuis, dont :

Milieu communautaire	Institutions	Acteurs politiques
Près de 400 organismes communautaires 29 regroupements communautaires	Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale CSSS Sud Lanaudière Office municipal d'habitation de Longueuil Service à la Mission sociale Diocèse de Sherbrooke	Municipalités : Sherbrooke (résolution) Salaberry de Valleyfield (résolution) Conseil de la MRC Maria-Chapdelaine (résolution) Conseil municipal de Dolbeau-Mistassini (résolution) Arrondissement Ville-Marie Arrondissement Plateau Mont-Royal
Personnalités		
120 dont des artistes, politiciens, médecins, universitaires, etc.		

Citons ces propos du bâtonnier Gérald R. Tremblay lors de l'audition du 4 novembre 2008 :  
 « **une politique comprend éventuellement des changements législatifs.** On invite la commission à initier un débat sur la charte pour reconnaître le droit au logement, le droit au travail, etc. et, à cet égard-là, compte tenu qu'on estime que le débat qui est devant vous par rapport à l'itinérance, qui est de fait l'expression, d'une certaine façon, de l'incapacité et d'un phénomène d'exclusion **Ça ne me semble pas s'inscrire dans un plan d'action, de désaffiliation, etc., au sein de notre société, ça impose, je pense, l'adoption d'une politique globale. Et c'est pour ça que le Barreau partage avec plusieurs des intervenants qui sont devant vous que la base d'une intervention gouvernementale, qui serait naturellement interministérielle, qui serait complétée par un plan d'action interministériel, implique autre chose; ça veut dire que ça implique, éventuellement, une politique qui se réfère à éventuellement des législations, à des modifications législatives qui pourront envoyer un message clair que ce phénomène-là doit être combattu.** »

Pour approfondir votre réflexion, nous vous invitons à :

Consulter les mémoires déposés à la Commission :

<http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/commissions/Cas/depot-itinerance.html>

Lire les verbatims des auditions publiques :

<http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/commissions/Cas/index.shtml>

**Pour plus d'informations :**

**RSIQ Téléphone : (514) 861-0202 ou courriel : [solidarite-itinerance@hotmail.com](mailto:solidarite-itinerance@hotmail.com)**